


PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE LANTOSQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

COPIE CERTIFIEE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel


Bernard MARTIN

CARTE DES EFFETS DE SITE
EN RISQUE SISMIQUE

Echelle : 1/10 000

AOUT 1999

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 29 JUILLET 1985

VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995

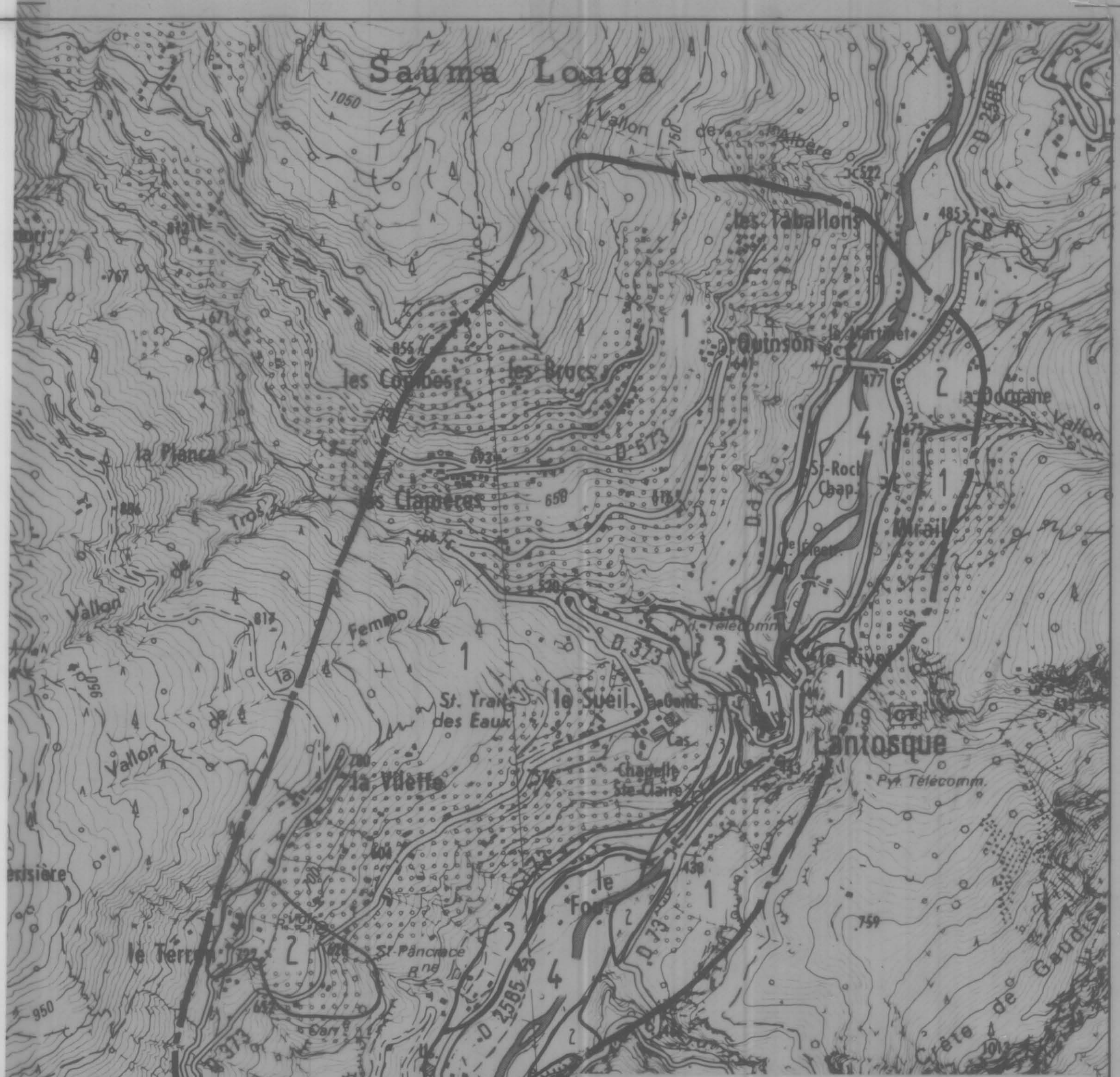
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 Novembre 1999

ENQUETE DU 11 Octobre au 10 Novembre 1999

APPROBATION DU PPR : 19 Novembre 2001



ETABLIE EN AVRIL 1987 PAR LE LABORATOIRE DE NICE
DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT



LEGENDE

1, 2, 3, 4 : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.

L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.